

ARPP : Publicité des produits cosmétiques

OBJECTIFS

- Connaître le contexte réglementaire et déontologique en France en fonction du positionnement de son produit
- Savoir évaluer les allégations pour la mise à disposition et la publicité de ses produits
- Savoir allier innovation respect des preuves et du consommateur

PROGRAMME

Les allégations publicitaires sont un moyen de mise en avant de la spécificité de vos produits cosmétiques. Comment valoriser vos produits innovants en réalisant une communication dans un cadre réglementaire et déontologique défini ?

1. Le cadre réglementaire national et communautaire

- Champ d'application
- Le règlement européen et les critères communs

2. Les règles d'autorégulation publicitaire

- Rôle, missions et bilans de l'ARPP
- L'application de la Recommandation « Produits cosmétiques »
- Exemples de cas
- Focus sur la communication d'influenceurs et marques



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité



INFORMATIONS PRATIQUES

Contact :

Thomas MUTTE

thomas@mediainstitute.eu

01 43 12 15 28

Durée :

2h30 de formation

Dates :

7 décembre 2021

7 juin 2022

Intervenants :

Julie JOSEPH - Responsable Déontologie, en charge des Bilans et Observatoires de l'ARPP

Tarif :

143€ HT

125€ HT pour les adhérents de l'ARPP et les membres de Media Institute

Inscription

Téléchargez le [bulletin d'inscription](#) et envoyez-le à inscription@mediainstitute.eu

Pour toute question : sdefrance@mediainstitute.eu / 01 43 12 15 28

www.media-institute.com